

LES COMPTES RÉGIONAUX

Valeurs ajoutées et PIB par région : Concepts, méthodes et sources de données

Jun 2021

Abréviations

BCT	Banque Centrale de Tunisie
CCF	Consommation de Capital Fixe
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DGI	Direction Générale des Impôts
DGEDA	Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ENAE	Enquête Nationale sur les Activités Economiques
IF	Institutions Financières
INS	Institut National de la Statistique
ONAS	Office National de l'Assainissement
ONTT	Office National de la Télédiffusion de Tunisie
OMMP	Office de la Marine Marchande et des Ports
PIB	Produit Intérieur Brut
RNE	Répertoire National des Entreprises
SCN	Système de Comptabilité National
SIPHAT	Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie
SONEDE	Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux
SNCFT	Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens
SNF	Sociétés Non Financières
UAE	L'unité d'activité économique
UAEL	L'unité d'activité économique locale
VA	Valeur Ajoutée

Introduction

L'approche utilisée pour la régionalisation des valeurs ajoutées (VA) et du produit intérieur brut (PIB) tunisien est inspirée des recommandations européennes en matière de régionalisation du PIB. Il est à noter aussi que ces agrégats sont calculés en référence aux concepts et principes du système de comptabilité nationale des Nations Unies.

Cette note méthodologique vise à fournir aux utilisateurs des éclairages sur les concepts et les méthodes appliqués pour calculer des PIB et des valeurs ajoutées par région harmonisés. Elle permet également de mieux cerner les apports et les limites des chiffres diffusés.

A) CONCEPTS ET MÉTHODES POUR LA RÉGIONALISATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DU PIB

Les comptes régionaux sont une adaptation régionale des comptes nationaux. Le calcul des valeurs ajoutées et PIB régionaux se base sur les mêmes principes et concepts que ceux au niveau national dans le but d'en assurer la cohérence. Le PIB régional estime la valeur de tous les biens et services marchands et non marchands produits dans une région sur une année. La somme des PIB de toutes les régions est ainsi égale au PIB national.

A.1-Concepts de base

A.1.1 Le territoire national

En plus de la zone (territoire géographique) sous administration et contrôle économique effectifs d'une administration publique unique, le territoire national comprend également :

- Les enceintes des zones franches, entrepôts et usines sous contrôle douanier ;
- L'espace aérien national, les eaux territoriales et la plate-forme continentale située dans les eaux internationales sur laquelle le pays dispose de droits exclusifs ;
- Les enclaves territoriales, c'est-à-dire les territoires géographiques situés dans le reste du monde et utilisés, en vertu de traités internationaux ou d'accords entre États, par des administrations publiques du pays (ambassades, consulats, bases militaires, bases scientifiques, etc.) ;
- Les gisements (pétrole, gaz naturel, etc.) situés dans les eaux internationales en dehors de la plate-forme continentale du pays et exploités par des unités résidant sur le territoire national

A.1.2 Le territoire régional

Le territoire économique régional est une partie du territoire géographique du pays. L'affectation d'une activité économique à un territoire donné doit respecter le principe de résidence.

Une région est une étendue territoriale qui possède des frontières plus ou moins marquées et est souvent utilisée en tant que subdivision administrative au niveau inférieur à celui du territoire national. La décomposition du territoire économique national Tunisien, retenue dans le cadre de ce travail, est celle des « grandes régions », soit 7 territoires économiques régionaux constitués par les groupements de gouvernorats suivants :

- Grand Tunis: Tunis, Ariana, Ben Arous et Mannouba
- Nord-Est : Nabeul, Bizerte et Zaghouan
- Nord-Ouest : Beja, Jendouba, Kef et Siliana
- Centre-Est : Sousse, Monastir, Mahdia et Sfax
- Centre-Ouest : Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid
- Sud-Est : Gabes, Médenine et Tataouine.
- Sud-Ouest : Gafsa, Tozeur et Kébili

A.1.3 La notion de résidence

Le critère de résidence est un critère central en comptabilité nationale, notamment en ce qui concerne la définition de la production nationale et le calcul du PIB. Il ne renvoie pas à celui de la nationalité, mais à la détention d'un centre d'intérêt économique sur le territoire économique. Selon le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies, un centre d'intérêt économique est un endroit (local témoin, usine ...) dans lequel ou à partir duquel une activité économique est exercée, où certaines opérations économiques sont réalisées, pour une période supérieure ou égale à 6 mois.

Le principe de résidence attribue la valeur ajoutée à la région dans laquelle l'entreprise ou la succursale est localisée.

A.1.4 Les unités et les regroupements statistiques

L'unité statistique sert d'outil permettant d'évaluer de manière globale plusieurs aspects de l'économie. Les unités statistiques peuvent être classées par activités, secteurs institutionnels et régions géographiques, selon le besoin de l'analyse.

A.1.4.1 Les unités et les regroupements statistiques retenus par le cadre central de la comptabilité nationale

Le cadre central du système de la comptabilité nationale (SCN) retient deux unités élémentaires pour le regroupement des unités statistiques :

- **Les unités institutionnelles** : unité fondamentale adoptée par le système de comptabilité nationale. Elle est caractérisée par une unicité de comportement et une autonomie de décision. Les unités institutionnelles résidentes sont regroupées en quatre secteurs institutionnels selon deux critères : la fonction principale et les ressources principales de l'unité. En comptabilité nationale, l'entreprise est l'unité statistique utilisée pour produire les comptes pour certains secteurs institutionnels (SNF, IF). Toutefois, il est préférable, pour des raisons d'homogénéité des activités, d'utiliser l'établissement comme unité.
- **Les unités et les branches de production homogènes** : L'unité de production homogène est caractérisée par une activité unique par référence à une nomenclature produit. Le regroupement d'unités de production homogènes construit la branche homogène. Les branches homogènes présentent un intérêt évident pour l'analyse économique.

A.1.4.2 Les unités retenues pour l'élaboration du PIB régional :

Les unités particulièrement adaptés à l'élaboration des agrégats régionaux sont :

- **L'unité d'activité économique (UAE)** : L'unité d'activité économique (UAE) est une entreprise ou une subdivision d'une entreprise qui exerce un seul type d'activité productrice ou la production principale représente la majorité de la valeur ajoutée.
- **L'unité d'activité économique locale (UAEL)** : L'UAEL correspond à l'établissement. L'établissement est défini comme « une entreprise, ou une partie d'entreprise située en un lieu unique et qui exerce une seule activité de production dans laquelle l'essentiel de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale ». Un établissement peut donc avoir plusieurs activités secondaires à côté de sa production principale. De même, une entreprise peut être constituée par un ou plusieurs établissements exerçant une ou plusieurs activités en un ou plusieurs endroits différents. Dans le cas des petites et moyennes entreprises, l'entreprise et l'établissement sont généralement identiques. Dans le cas des grandes entreprises ou celles exerçant une activité plus complexe, la valeur ajoutée de l'entreprise se répartit sur plusieurs établissements.

A.2 les méthodes et processus de régionalisation :

Les méthodes de régionalisation des agrégats économiques varient car elles sont fonction du type de données disponibles et de l'organisation du système statistique national. En effet, il existe trois méthodes de régionalisation de la VA : la méthode ascendante, la méthode descendante et la méthode mixte.

Il existe 3 méthodes pour le calcul de la valeur ajoutée et du PIB au niveau régional :

A.2.1 Les méthodes ascendantes ou directes :

La méthode ascendante employée pour estimer un agrégat régional consiste à collecter les données au niveau de l'UAE locale, puis à progresser par addition jusqu'à l'élaboration de la valeur régionale de l'agrégat. Cette méthode est qualifiée d'ascendante car les éléments de calcul de l'agrégat sont directement recueillis au niveau économique le plus granulaire.

Une méthode pseudo-ascendante est adoptée en l'absence de données pour l'UAE locale. Les données pour l'UAE locale peuvent être estimées d'après les données de l'UAE. On peut ensuite agréger les estimations pour obtenir des totaux régionaux, comme dans la méthode ascendante pure.

A.2.2 Les méthodes descendantes ou indirectes :

La méthode descendante employée pour estimer un agrégat régional consiste à répartir un chiffre national entre les régions sans devoir passer par les données des UAE locales. Le chiffre national est réparti à l'aide d'un indicateur aussi proche que possible de la variable à estimer.

A.2.3 Les méthodes mixtes :

La méthode ascendante se rencontre rarement sous sa forme pure. Les données présentent toujours des lacunes, qui doivent être comblées par une méthode descendante. De même, nombre de méthodes descendantes font souvent appel à des données fournies par des sources exhaustives. Les méthodes mixtes sont donc la norme.

A.3 Le processus de régionalisation :

Le processus consiste à calculer les valeurs ajoutées à un niveau détaillé (107 secteurs d'activité) et d'en déduire le PIB dans chaque région. Pour y parvenir il est important de :

- Définir la valeur ajoutée et ses composantes ;
- Choisir les indicateurs aussi proches que possible de la variable à estimer ;
- Respecter un certain principe de résidence pour l'affectation des impôts nets des subventions aux régions.

A.3.1 La valeur ajoutée et ses composantes :

La valeur ajoutée sert à désigner le supplément de valeur qu'une entité économique, grâce à son activité, est capable d'apporter à un bien ou à un service servant d'intrant à sa production. La valeur ajoutée se présente donc comme un indicateur économique de la création de richesse de cette entité. Elle sert de base à la mesure du PIB (Produit Intérieur Brut) d'un pays ou d'une région.

On peut calculer la valeur ajoutée aux prix de base en utilisant l'une des deux définitions (égalités) suivante :

$$VA (\text{prix de base}) = \text{Production (prix de base)} - \text{consommation intermédiaire (Prix d'acquisition)}$$

$$VA (\text{prix de base}) = \text{rémunération des salariés} + \text{excédent brut d'exploitation (EBE) [revenu mixte]} + \text{autres taxes moins subventions sur la production}$$

Pour les activités non marchandes la production est évaluée aux coûts de production. Les différentes composantes de la valeur ajoutée servent comme indicateurs à la répartition.

A.3.2 Le choix des indicateurs : La méthode de régionalisation de la VA doit être arbitrée de manière à exploiter au mieux les données régionales détaillées disponibles. Le choix d'indicateurs à utiliser, pour les méthodes

descendantes ou pseudo-ascendantes, est limité par la disponibilité des données régionales et leur qualité. L'indicateur choisi doit être le plus proche possible de la variable à répartir. Les données sur la production et les composantes de la VA (excédent brut d'exploitation, salaires) sont considérées comme des indicateurs directs.

Par ailleurs, les données régionales sur l'emploi et les autres facteurs de production (capacité, infrastructure...) peuvent parfois servir comme indicateurs de répartition. Dans certaines conditions, il est également possible de faire recours aux données sur les dépenses et les acquisitions des unités de productions régionales.

Quelle que soit la méthode retenue, et pour s'assurer de la qualité des résultats, le choix des indicateurs devrait respecter les règles suivantes :

- ✓ Veiller à ce que la relation entre l'agrégat et l'indicateur soit économiquement significative.
- ✓ Affiner la répartition de la valeur ajoutée : un indicateur pour chaque composante (EBE, salaires).
- ✓ Avoir une corrélation statistique significative entre l'agrégat et l'indicateur à l'échelle nationale.

A.3.3 Le passage des valeurs ajoutées au PIB :

Le passage des valeurs ajoutées au PIB nécessite l'adduction des impôts nets des subventions. Ces derniers sont affectés en respectant le principe du lieu de production. En absence des données sources sur les impôts nets des subventions par secteur et par région, le poids des VA régionales dans la VA nationale est donc appliqué pour répartir les impôts nets des subventions. Cette hypothèse est confortée par le principe des droits constatés appliqué dans la comptabilité nationale.

B) LES SOURCES DE DONNÉES

La répartition des valeurs ajoutées et du PIB a nécessité la mobilisation de nombreuses sources statistiques dont la qualité varie d'un domaine à un autre. Les méthodes adoptées pour le calcul de la valeur ajoutée et du PIB régional dépendent des statistiques par région disponibles et de la nature de l'activité pour chaque secteur.

B.1 Les données de la comptabilité nationale

La régionalisation des valeurs ajoutées et du PIB nécessite la mobilisation des données très détaillées de la comptabilité nationale qui sont :

- Les agrégats de la production, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée par secteur d'activité
- Les comptes des secteurs institutionnels
- Les équilibres ressources-emplois détaillés
- Le tableau des ressources-emplois

B.2 Le répertoire national des entreprises (RNE) et son appendice sur les établissements

Le RNE est basé sur le rapprochement de deux sources administratives : le fichier de la Direction Générale des Impôts (DGI) et celui de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Il résulte d'un appariement statistique entre des données « entreprise » (données de la DGI) et des données « salariés » (données de la CNSS). Le champ se limite au secteur formel déclaré et couvre le secteur marchand non agricole avec des faiblesses en ce qui concerne le bâtiment et le commerce. Le RNE constitue la principale source d'information sur le tissu productif tunisien et permet notamment de suivre la démographie des entreprises. Il met à disposition, entre autres données, des informations sur l'activité, le nombre de salariés et les masses salariales.

Les statistiques sur les établissements issues du RNE fournissent des données sur les emplois et les salaires par secteur et par région. Elles sont utilisées pour le besoin de calcul des valeurs ajoutées régionales pour plusieurs secteurs (Voir encadré 1).

B.3 L'enquête nationale sur les activités économiques (ENAE)

L'ENAE est réalisée annuellement auprès des entreprises non financières hors agriculture. Cette enquête est la plus importante source de données dans l'élaboration des comptes annuels. Dans le cadre de ce travail, cette enquête a pu parfois fournir, au niveau local, des informations économiques sur les entreprises et a comblé le manque d'informations sur les entreprises publiques dans certains secteurs.

B.4 L'enquête Micro-entreprises

L'enquête micro-entreprises s'intéresse aux unités de production de moins de 6 salariés. Elle est réalisée tous les 5 ans auprès d'un échantillon de 14 000 micro-entreprises. Cette enquête permet de suivre l'évolution des activités de cette catégorie d'entreprises, ainsi que de leurs caractéristiques dans différents domaines (production, emploi, salaires). Elle constitue notamment un dispositif statistique important pour mesurer les résultats comptables des unités de production du secteur informel et évaluer leur poids économique.

B.5 L'enquête nationale sur la population et l'emploi

Cette enquête permet d'apprécier les caractéristiques des forces de travail sur le territoire tunisien. Elle est représentative au niveau des grandes régions pour le second trimestre de chaque année avec un échantillon de 140 000 ménages. Elle a l'avantage, notamment de combler le déficit d'information du RNE pour les secteurs où l'informel est très présent (bâtiment, commerce).

B.6 Recensement général de la population et de l'habitat 2014

Le recensement de la population a l'avantage d'être exhaustif sur le territoire, il est utilisé pour combler le manque d'informations, comme pour les données sur les taux d'affiliation aux caisses de sécurité sociale par région.

B.7 L'enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages 2015

L'Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de Vie des ménages est une enquête quinquennale. L'objectif global de l'Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de Vie des ménages est de dégager des éléments d'appréciation quantitatifs sur le niveau de vie des ménages tunisiens à partir des données recueillies sur les acquisitions et les dépenses de consommation. Cette enquête a servi pour répartir la valeur ajoutée des services domestiques.

B.8 Les caractéristiques des agents de la fonction publique et leurs salaires

Cette publication de l'INS exploite le fichier relatif aux agents de la fonction publique du Centre National de l'Informatique et fournit l'évolution des principales caractéristiques de ces agents et de leurs salaires.

B.9 Les indicateurs de l'infrastructure

Ce rapport comporte des indicateurs sur l'infrastructure pour différents domaines (sport, culture, eau etc.). Le rapport est coordonné statistiquement par l'INS.

B.10 L'annuaire des statistiques agricoles

Cette publication du ministère de l'agriculture inclut l'ensemble des statistiques produites et/ou collectées par la direction générale des études et du développement agricole (DGEDA – Ministère de l'agriculture). Ce document couvre les données sur la production, la pêche, l'occupation du sol, etc.

B.11 Les résultats du deuxième inventaire forestier et pastoral national (2010)

Ce travail est issu de la collaboration entre la direction générale des forêts (Ministère de l'agriculture) et le centre national de la cartographie et de la télédétection (Ministère de la défense nationale). Il a servi pour calculer les valeurs ajoutées du secteur de la sylviculture.

B.12 Les autres sources

En plus des sources citées plus haut, plusieurs autres supports et plateformes des données ont été utilisés tels que :

- Les rapports statistiques de différents organismes : les statistiques scolaires (ministère de l'éducation nationale), rapports de la SONEDE, de l'ONAS etc.
- Les rapports d'activité pour différentes entreprises et institutions : l'office national des mines, le groupe chimique, cimenterie de Bizerte etc.
- Les données reçues suites à des requêtes d'information : SNCFT, OMMP
- Les différents site web : ONTT, SIPHAT etc.

Encadré 1 : Hypothèse et modélisation relatives à l'utilisation de statistiques sur les établissements issues du RNE

En Tunisie, l'information sur le système productif est centrée sur l'entreprise. Peu d'information statistique est disponible à l'échelle des UAEL. Cela ne pose évidemment pas de problème lorsque l'on s'intéresse à des entreprises qui sont mono-établissement. La localisation de leur activité est claire. C'est moins évident, pour les entreprises comportant une multitude d'établissements. Or ce sont ces entreprises qui concentrent le plus de valeur ajoutée. Les informations recueillies auprès des établissements sont peu nombreuses et concernent principalement les rémunérations et l'emploi. Pour pallier au manque d'informations directes sur les opérations de production des établissements, nous faisons l'hypothèse que les différentes opérations se distribuent au prorata des masses salariales versées dans les établissements.

Cette hypothèse qui paraît forte au premier abord, se fonde toutefois sur une égalité de comptabilité privée :

$$\text{Valeur ajoutée} = \text{Frais de personnel} + \text{Impôts, taxes et versements assimilés} + \text{Excédent Brut d'Exploitation} - \text{Subventions d'exploitation}$$

Les frais de personnel sont donc une composante importante de la valeur ajoutée d'une entreprise. Cependant cette hypothèse présuppose que le partage entre rémunération du capital et rémunération du facteur travail est le même dans tous les établissements d'une entreprise. Cette assertion est sans doute de moins en moins vraie lorsque la taille de l'entreprise augmente et que son processus de production se complexifie. En Tunisie, les frais de personnels sont deux fois plus importants que l'EBE. Il est donc raisonnable d'envisager une décomposition par la masse salariale.

L'avantage principal est que l'information sur les masses salariales est disponible sur quasiment l'ensemble du champ privé hors agriculture. Les secteurs posant problème sur ce champ sont le bâtiment, le génie civil et le commerce.

Cependant, ce principe atteint ses limites lorsque la part des salaires dans la valeur ajoutée est instable et connaît des fluctuations non seulement à l'intérieur du secteur mais aussi d'une année à l'autre.

C) L'APPROCHE ADOPTÉE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

C.1 l'Agriculture et la pêche

Dans la nomenclature d'activités (NAT 2009), le secteur de l'agriculture et de la pêche se décompose en 3 sous-secteurs :

- ✓ La culture et l'élevage
- ✓ La sylviculture
- ✓ La pêche, pisciculture et l'aquaculture

La production agricole est allouée aux régions à un niveau très détaillé (plus de 60 produits) en utilisant la méthode ascendante. Les données sur la production par produit, issues de la direction générale des études et du développement agricole (DGEDA – Ministère de l'agriculture), ont servi au calcul. La valeur ajoutée agricole dans les régions est calculée de la même manière que celle au niveau national.

C.2 Les industries manufacturières hors tabac

La régionalisation de la valeur ajoutée des industries manufacturières hors tabac a été réalisée à un niveau très détaillé pour les secteurs suivants :

- Industries agro-alimentaires
- Textile, habillement et cuir
- Industries diverses
- Produits pétroliers raffinés et de la cokéfaction
- Industries chimiques
- Matériaux de construction, céramique et verre
- Industries mécaniques et électriques

Dans ce cas, le calcul s'est effectué en trois étapes :

1. À partir de l'enquête micro-entreprises, on détermine le poids des entreprises sans salariés dans la VA du secteur. On retire cette partie de la VA totale du secteur et on la ventile au niveau régional.
2. Pour les entreprises avec salariés, les données reçues à partir des statistiques sur les établissements, issues du RNE, couvrent uniquement le domaine privé. Cette partie est ventilée selon les masses salariales.
3. Pour la partie relevant du public, un travail complémentaire par entreprise était nécessaire.

L'affectation de la valeur ajoutée par unité d'activité économique locale pour toutes les entreprises publiques ainsi que pour certaines grandes entreprises privées fait que la méthode de régionalisation est ici **une méthode mixte** ; exception faite du **secteur textile** où le travail de désagrégation s'est fait selon **la méthode descendante**.

C.3 l'industrie du Tabac

Deux unités de production se répartissent la production du tabac en Tunisie. L'information utilisée pour répartir la valeur ajoutée est la capacité de production de chacune des deux unités. Puisque l'information utilisée est une donnée de l'entreprise et a servi à répartir la VA par unité d'activité économique locale la méthode de régionalisation est donc **une méthode pseudo-ascendante**.

C.4 L'extraction de pétrole et gaz naturel

La valeur ajoutée est répartie selon la production dans chaque région pour les deux produits caractéristiques du secteur. La méthode utilisée est donc **une méthode descendante**.

C.5 Les mines

Le tableau suivant résume les différentes méthodes de calcul pour chaque sous-secteur

Sous-secteurs	Méthode	Qualification
Minerais métalliques	La répartition de la valeur ajoutée est faite selon la production régionale dans les deux sites de production	Descendante
Phosphate	La répartition de la valeur ajoutée est faite selon la production régionale des deux produits caractéristiques du secteur, à savoir le phosphate et la barytine.	Mixte
Pierres pour la construction et l'industrie, sables et argiles	La répartition de la valeur ajoutée est faite selon la production régionale des produits caractéristiques de l'activité.	Descendante
Sel	L'estimation de la production régionale a été faite en se basant sur une étude sectorielle ¹	Descendante

C.6 L'électricité et gaz

Faute de données sur la distribution de gaz (qui ne représente que 0.1% de la production de ce secteur), la valeur ajoutée est répartie sur la base de la régionalisation de la production de l'électricité par centrale. La **méthode** est considérée comme **pseudo-ascendante**.

C.7 Distribution de l'eau

La répartition est faite par le biais des deux produits caractéristiques du secteur :

- Eau potable : le volume d'eau traitée prêt à la distribution dans les stations de traitement ainsi que les ressources propres des régions sont utilisées comme indicateur pour répartir la production de cette branche.
- Eau agricole : l'unique information régionale disponible est la recette des ventes par région pour l'entreprise chargée de transférer l'eau agricole. Cette information a été utilisée comme indicateur pour répartir la production de cette branche.

La **méthode** de répartition régionale de ce secteur est considérée comme **pseudo-ascendante**.

C.8 Bâtiments et travaux publics

Après avoir évalué le poids des entreprises de moins de 6 salariés et des indépendants dans le secteur. La valeur ajoutée de ce secteur est répartie pour chacune des composantes comme suit :

- VA des indépendants : répartie selon le nombre des non-salariés du secteur à partir de l'enquête emploi.

¹

http://www.environnement.gov.tn/images/fichiers/developpement_durable/Plan_Bleu_Evaluation_Socioeconomique_Activites_Maritimes.pdf

- VA des unités de production qui emploient moins de 6 salariés : répartie selon le nombre des salariés du secteur à partir de l'enquête emploi.
- VA des unités de production qui emploient plus de 6 salariés : répartie selon la masse salariale fournie par les statistiques sur les établissements issues du RNE.

La **méthode** est qualifiée de **descendante**.

C.9 Entretien et réparation

Du fait du poids important de l'informel dans ce secteur, on a utilisé les données de l'enquête emploi pour la répartition. La **méthode** est qualifiée de **descendante**

C.10 Le secteur du commerce

Vu l'importance de l'informel dans ce secteur, l'opération de répartition régionale de l'activité commerciale s'est basée sur les données de l'enquête emploi, donnant lieu à la régionalisation de la valeur ajoutée du secteur.

La **méthode** est qualifiée de **descendante**.

C.11 Les services d'hôtellerie et de restauration :

La répartition a été faite pour chacun des deux sous-secteurs comme suit :

- Services d'hôtellerie : par le biais du nombre des nuitées régionales.
- Services de restauration, café et débits de boissons : Le nombre de restaurants, café et débits de boissons par région est utilisé comme indicateur.

La **méthode** est qualifiée de **descendante**.

C.12 Le transport

La régionalisation de la VA a été faite pour les différents 6 sous-secteurs comme suit :

Sous-secteurs	Méthode	Qualification
Transport ferroviaire	La répartition a été faite pour les trois composantes de la valeur ajoutée (salaires, EBE et CCF) en se basant sur les données de la SNCFT (seule société qui assure cette activité en Tunisie).	Pseudo-ascendante
Transport aérien	La répartition a été faite pour les deux produits caractéristiques de ce sous-secteur en se basant sur le nombre de voyageurs et le volume de marchandises embarqués dans chaque aéroport/région pour les compagnies résidentes.	Descendante
Transport maritime	La répartition a été faite pour les deux produits caractéristiques de ce sous-secteur : Le transport maritime des voyageurs : La production est affectée à Tunis (port de la Goulette). Le transport maritime des marchandises : L'affectation de la production a été faite en se basant sur le volume de marchandises embarquées/débarquées dans chaque port.	Mixte

Transport urbain et routier	<p>La répartition a été faite pour les trois produits caractéristiques de ce sous-secteur :</p> <p>Transports réguliers de voyageurs : Cette activité est assurée par des unités mobiles qui ne peuvent pas être considérées comme unités de production. Elles devraient être attachées à l'unité locale où elles sont basées (ou à partir de laquelle elles sont exploitées). Ainsi, ce travail consiste à identifier les sociétés de transports publiques et privés ainsi que leurs champs d'activité géographiques, certaines sociétés sont multirégionales. L'affectation a été faite par société ; et pour celles qui sont multirégionales, par le biais du nombre de bus alloués à chaque gouvernement.</p> <p>Transports de voyageurs par taxis et par louages :</p> <p>La répartition pour ce produit a été faite par le biais du nombre total de taxi, louage, transport rural et transport terrestre des personnes par région.</p> <p>Transports routiers de marchandises : Selon les données sur le parc de transport des marchandises ainsi que sur la capacité théorique moyenne, la charge utile totale par région a été estimée et a servi comme indicateur de répartition.</p>	Mixte
Transport par conduite	La répartition a été faite pour les trois sociétés de ce sous-secteur en se basant sur des données relatives à chaque entreprise	Pseudo-ascendante
Services auxiliaires des transports	Vu la diversité des produits qui caractérisent ce sous-secteur, la répartition a été faite selon un détail très fin. Des données exhaustives sur les entreprises publiques sont utilisées ainsi que d'autres indicateurs liés à la nature des activités de ce sous-secteur	Mixte

En général, la méthode utilisée pour le calcul des valeurs ajoutées régionales du secteur de transports est qualifiée de **méthode mixte**.

C.13 Poste et télécommunication

La régionalisation de la valeur ajoutée de ce secteur a été faite pour les différents sous-secteurs comme suit :

Sous-secteurs	Méthode	Qualification
Activités de poste et de courrier	En l'absence d'informations sur les volumes traités par chaque bureau, l'indicateur de régionalisation est le nombre de guichets de poste dans chaque région	Descendante
Télécommunications	<p>La répartition régionale de ce sous-secteur a été faite par le biais de la répartition de la production des deux produits caractéristiques du secteur :</p> <p>Télécommunications nationales : le nombre de stations de base (l'unique information reçue de l'instance nationale de télécommunication) a été utilisée comme indicateur de répartition.</p> <p>Autres activités de télécommunications : cette activité est exercée par deux entreprises publiques (Agence nationale des</p>	Mixte

fréquences et office national de télédiffusion). La répartition de la production de ces deux entreprises publiques est faite en utilisant les données des entreprises.

En général, la méthode utilisée pour le calcul des valeurs ajoutées régionales du secteur poste et télécommunication est qualifiée de **méthode mixte**.

C.14 Les services financiers

La régionalisation de la valeur ajoutée de ce secteur a été faite pour les différents sous-secteurs comme suit :

Sous-secteurs	Méthode	Qualification
Intermédiation monétaire	<p>Ce secteur regroupe les activités de la banque centrale, les établissements bancaires et les sociétés de leasing.</p> <p>La VA du secteur est déterminée selon l'égalité suivante :</p> $VA = EBE + \text{Autres impôts sur la production} + \text{Salaires}$ <p>L'EBE et autres impôts sur la production sont attribués à la capitale puisque les sièges sociaux de ces institutions sont tous situés à Tunis.</p> <p>Les salaires de la BCT et les salaires des banques publiques sont répartis en fonction du nombre d'agences par gouvernorat.</p> <p>Les salaires des institutions privées sont répartis par le biais de la masse salariale fournie par les statistiques sur les établissements issues du RNE.</p>	Mixte
Assurance	Il s'agit seulement de l'activité des institutions mères qui sont localisées dans la capitale.	Ascendante
Auxiliaires financiers et d'assurance	<p>Le calcul a été fait pour les deux branches composantes du secteur :</p> <p>Auxiliaires financiers : La production de la branche auxiliaire financière est issue de la production de deux sous branches : L'administration du marché financier qui est affectée directement à Tunis et la gestion de portefeuille qui est répartie sur la base des produits d'exploitations de chaque intermédiaire en bourse en se basant sur le nombre de ses agences par région.</p> <p>Auxiliaires d'assurance : La production des auxiliaires d'assurance a été répartie selon le nombre des intermédiaires d'assurance par région.</p>	Mixte

En général, la méthode utilisée pour le calcul des valeurs ajoutées régionales du secteur de services financiers est qualifiée de **méthode mixte**.

C.15 Les autres services marchands

Le calcul de la valeur ajoutée a été fait pour chacun des sous-secteurs comme suit :

Sous-secteurs	Méthode	Qualification
Services immobiliers	La régionalisation a été faite par le biais de la répartition de la production des deux produits caractéristiques (promotion immobilière et location de logement) en se basant sur des données exhaustives des entreprises publiques, la masse salariale des établissements et sur des	Mixte

	données du loyer effectif issues de l'enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages	
Location de véhicules automobiles	La valeur ajoutée pour les entreprises privées (un salarié et plus) est répartie en fonction de la masse salariale des établissements. La valeur ajoutée des indépendants est répartie en utilisant l'enquête micro.	Descendante
Activités informatiques	La régionalisation a été faite en se basant sur des données exhaustives des entreprises publiques et sur les données de la masse salariale des établissements privés.	Mixte
Services fournis principalement aux entreprises	Le calcul a été fait en se basant sur des données exhaustives sur les entreprises publiques. La masse salariale des établissements a permis la répartition de la valeur ajoutée des entreprises privées ayant des salariés. La valeur ajoutée des indépendants a été répartie en utilisant l'enquête micro.	Mixte
Enseignement privé	La régionalisation de la valeur ajoutée a été faite en se basant sur le nombre des enseignés par cycle et par région.	Descendante
Santé (privé)	La régionalisation de la valeur ajoutée a été faite en se basant sur le nombre de médecins exerçant dans le privé par région.	Descendante
Assainissement	La régionalisation de la valeur ajoutée a été faite en se basant sur les données de la longueur du linéaire du réseau d'assainissement par région	Descendante
Services personnels	La régionalisation de la valeur ajoutée a été faite en se basant sur le nombre de ceux exerçant l'activité selon les données du fichier de la fiscalité.	Descendante

En général, la méthode utilisée pour le calcul des valeurs ajoutées régionales du secteur des autres services marchands est qualifiée de **méthode mixte**.

C.16 Les services d'administration publique

Ce secteur couvre les activités de l'administration centrale, de la sécurité sociale obligatoire et des collectivités locales. Le calcul de la valeur ajoutée régionale a été fait pour chacun des sous-secteurs comme suit :

Sous-secteurs	Méthode	Qualification
Administration centrale et collectivités locales	La régionalisation a été faite pour les deux sous-secteurs : Administration centrale : à défaut de données disponibles au niveau régional sur le nombre de fonctionnaires, l'indicateur utilisé est le nombre des employés du secteur « éducation santé et services administratifs » de l'enquête emploi Collectivités locales : l'indicateur utilisé est la masse salariale (l'information est exhaustive et issue du fichier du ministère des finances)	Mixte
Sécurité sociale obligatoire	L'indicateur utilisé pour répartir la valeur ajoutée du secteur est le nombre des affiliés aux caisses de sécurité sociale par région.	Descendante

L'éducation publique	L'indicateur utilisé pour répartir la valeur ajoutée du secteur de l'éducation publique est la masse salariale par région. Un indicateur est développé en utilisant les données des salaires moyens et le nombre des enseignants par cycle.	Descendante
La santé publique	L'indicateur utilisé est la masse salariale pour les corps médicaux et paramédicaux (médecins, infirmiers et techniciens supérieurs) par région. Cet indicateur a été synthétisé à partir des données sur l'effectif du corps médical par région (nombre de médecins, infirmiers et techniciens supérieurs (ministère de la santé)) et le salaire moyen des médecins et des techniciens de la santé publique selon la publication de l'INS « caractéristiques des agents de la fonction publique ».	Descendante

En général, la méthode utilisée pour le calcul des valeurs ajoutées régionales du secteur des services d'administration publique est qualifiée de **méthode mixte**.

C.17 Les services fournis par les organisations associatives

La régionalisation de la valeur ajoutée a été faite selon la taille de la population dans chaque région. La **méthode** utilisée est qualifiée de **descendante**.

C.18 Les services domestiques

La régionalisation de la valeur ajoutée des services domestiques (activités exercées par les ménages en tant qu'employeurs) a été faite selon les données de l'enquête budget, consommation et niveau de vie des ménages. L'indicateur utilisé est « autres dépenses liées à l'habitation ». La **méthode** utilisée est qualifiée de **descendante**.

C.19 Les impôts nets des subventions

Le poids des VA régionales dans la VA nationale est appliqué pour répartir les impôts nets des subventions entre les régions.